

CONDITIONS TARIFAIRES

- Prix : 19,90 € H.T. par mois (TVA applicable : 20 %)

PRESTATIONS COUVERTES PAR L'ABONNEMENT

L'offre d'abonnement que vous avez souscrite comprend 3 types de services dont le détail est repris ci-dessous. Elle est réservée aux entreprises artisanales de la région Auvergne Rhône-Alpes, en cours d'immatriculation ou dûment immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE). Pour plus de précisions sur une prestation, contactez votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou le service abonnement. Si vous êtes déjà abonné, contactez votre interlocuteur unique.

➤ Sécurisez vos formalités ^{1 et 2}

Prestations	Descriptif	Abonnement CMA Liberté
Création Immatriculation	Prestation d'immatriculation (pour les formalités des entreprises artisanales du RNE d'Auvergne Rhône-Alpes)	2 formalités par année de contrat ³
Modification Cessation Radiation	Prestation de modification ou prestation de radiation (pour les formalités des entreprises artisanales du RNE d'Auvergne Rhône-Alpes)	
Dossier ACRE	Accompagnement dans la demande de dossier ACRE	1 demande
Carte ambulant	Établissement de la carte de commerçant ambulant	Inclus
Qualité Artisan Qualité Artisan d'art Titre de Maître Artisan Titre de Maître Artisan d'art	Attribution de la qualité ou du titre avec remise du kit de communication sur demande	Inclus

➤ Bénéficiez de conseils en toute situation ²

Prestations	Descriptif	Abonnement CMA Liberté
Accompagnement à la 1 ^{ère} déclaration de chiffres d'affaires	Un rendez-vous pour la 1 ^{ère} déclaration de chiffre d'affaires sur le site internet dédié (voir les justificatifs à fournir)	Inclus
Un rendez-vous bilan de situation à 12 mois	Point de situation à 12 mois pour les entreprises toujours abonnées, pour analyser leur situation	
Deux rendez-vous conseils individuels personnalisés par an	Thématiques : pré contentieux, contentieux, droit du travail, droit commercial, droit de la construction, baux commerciaux, droit administratif, droit de la famille, transmission d'entreprise, Stratégie droit fiscal, droit des sociétés développement commercial, digital, environnement, développement durable	

► Profitez de nos formations pour être au top

Prestations	Descriptif	Abonnement CMA Liberté
Formation du dirigeant ⁴	Faire bénéficier le dirigeant de l'entreprise de journée de formation, dans l'offre de formation de la CMA Auvergne Rhône-Alpes (sous réserve d'être abonné au moment de la réalisation de la formation et à jour de ses mensualités)	5 jours par année du contrat
Appui au montage du dossier de demande de prise en charge de formation au FAFCEA	Explication et accompagnement sur la démarche de demande de prise en charge au FAFCEA	Inclus

Bénéficiez d'autres avantages !

- + **Club privilèges** : Vous avez accès, en tant qu'abonné, au club privilèges vous permettant de bénéficier d'avantages chez nos partenaires.
- + **Remise de 25 %** sur le tarif pratiqué pour toutes les prestations CMA non incluses dans l'abonnement (hors foires et salons) ou au-delà des volumes proposés dans l'abonnement.
- + **Newsletter mensuelle** : chaque mois, vous êtes destinataire d'une newsletter spéciale abonnés afin de vous faire bénéficier d'une offre ponctuelle spécifique.

¹ Concerne les prestations pour lesquelles la CMA Auvergne Rhône-Alpes est compétente. Seuls les droits de la CMA Auvergne Rhône-Alpes sont pris en compte dans l'abonnement. Tous les autres droits restent à la charge du Client.

² Si cela correspond à votre situation

³ Pour la formalité d'immatriculation elle est rattachée uniquement à l'entreprise signataire du contrat d'abonnement.

⁴ Pour les travailleurs indépendants bénéficiant du régime prévu par l'art. L133-6-8 du code de la sécurité sociale (régime micro entrepreneur), l'accès aux 5 journées de formation ne sera ouvert que sous réserve de présenter une attestation de versement de la contribution formation professionnelle au Fonds d'Assurance Formation (FAF) de l'année précédente non nulle.

hors formation diplômantes, qualifiantes, création-reprise et sous réserve de respecter les critères d'éligibilité de prise en charge de la formation par le FAFCEA. Les frais de certification éventuels ne sont pas pris en charge par l'abonnement. Être abonné ne garantit pas l'ouverture de la formation (un nombre minimum d'inscrits est nécessaire voir Conditions Générales de Vente de la formation consultable su cma-auvergnerrhonealpes.fr)